



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1631**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Extension du Centre, reconversion de la friche du Centre de long et moyen séjour (CLMS) - Phase n° 1 - Travaux - Voie nouvelle, rues Richerand et Chirat et voie secondaire - Marché n° 3 : enrobés spéciaux - Autorisation de signer un marché de travaux de voirie suite à une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Reppelin

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédooz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1631**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Extension du Centre, reconversion de la friche du Centre de long et moyen séjour (CLMS) - Phase n° 1 - Travaux - Voie nouvelle, rues Richerand et Chirat et voie secondaire - Marché n° 3 : enrobés spéciaux - Autorisation de signer un marché de travaux de voirie suite à une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport concerne un marché de travaux d'enrobés spéciaux pour l'extension du Centre, reconversion de la friche du Centre de long et moyen séjour (CLMS) - Phase n° 1 - Travaux - Voie nouvelle, rues Richerand et Chirat et voie secondaire sur la commune d'Albigny sur Saône.

Cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 par délibération n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008.

Lors des délibérations n° 2005-2707 du 21 juin 2005, n° 2007-4494 du 12 novembre 2007 et n° 2009-0902 du 28 septembre 2009, le Conseil a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant de 4 500 000 €.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 4 juin 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Sacer Sud-Est pour un montant de 53 365 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux d'enrobés spéciaux de l'extension du Centre, reconversion de la friche du Centre de long et moyen séjour (CLMS) - Phase n° 1 - Travaux - Voie nouvelle, rues Richerand et Chirat et voie secondaire à Albigny sur Saône ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Sacer Sud-Est pour un montant de 53 365 € HT, soit 63 824,54 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A 2 - Réaliser des grands projets structurants, sur l'opération n° 1258 individualisée le 28 septembre 2009, pour la somme de 4 500 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2010 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.